

Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 30 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINTE EULALIE EN ROYANS**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier TESTOUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **23/03/2021**

Présents : M. Olivier TESTOUD Maire, M. Gérald MARTINI, M. Thierry ROMEY, M. Damien MONNET, M. Jean-Pierre LACOUR, Mme Gaëlle CURTET, Mme Emmanuelle BENISTAND-HECTOR, Mme Nathalie CHABAL, M. Julien JARRAND-MARTIN, M. Jérémy BEAULIEU, M. Christophe BELLIER

Absents : Mme Victoria ROMEY, M. Franck WODARCZAK, Mme Gersande VASSIEUX

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle CURTET

1. Approbation du compte-rendu précédent

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal précédent a été approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations

Budget Communal : Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion du budget communal établi par M. le Trésorier d'après le récapitulatif suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	135 990.48 €		-271 881.07 €	-135 890.59 €
Fonctionnement	254 321.91 €	59 485.52 €	64 701.61 €	259 538.00 €

Voté à l'unanimité des membres présents

Budget eau : Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion du budget eau établi par M. le Trésorier d'après le récapitulatif suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	105 751.67 €		-35 036.77 €	70 714.90 €
Fonctionnement	71 040.93 €	17 248.33 €	9 761.97 €	63 554.57 €

Voté à l'unanimité des membres présents

Budget assainissement : Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion du budget assainissement établi par M. le Trésorier d'après le récapitulatif suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	168 193.32 €		2 427.60 €	170 620.92 €
Fonctionnement	483.51 €		1 952.58 €	2 436.09 €

Voté à l'unanimité des membres présents

Budget assainissement : Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion du budget assainissement établi par M. le Trésorier d'après le récapitulatif suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	168 193.32 €		2 427.60 €	170 620.92 €
Fonctionnement	483.51 €		1 952.58 €	2 436.09 €

Voté à l'unanimité des membres présents

Budget communal : Vote du compte administratif 2020

Monsieur le Maire sort de la salle de réunion et laisse à Monsieur Gérald MARTINI, 1^{er} Adjoint, la présidence de séance.

Monsieur Gérald MARTINI soumet au vote le Compte Administratif 2020 du budget communal qui présente les chiffres suivants :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	637 220.00 €
	Réalisé :	394 851.96 €
	Reste à réaliser :	61 320.00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	637 220.00 €
	Réalisé :	258 961.37 €
	Reste à réaliser :	213 000.00 €

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	512 686.00 €
	Réalisé :	263 780.55 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	512 686.00 €
	Réalisé :	523 318.16 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	-135 890.59 €
Fonctionnement :	259 537.61 €
Résultat global :	123 647.01 €

Voté à l'unanimité des membres présents

Budget eau : Vote du compte administratif 2020

Monsieur le Maire sort de la salle de réunion et laisse à Monsieur Gérald MARTINI, 1^{er} Adjoint, la présidence de séance.

Monsieur Gérald MARTINI soumet au vote le Compte Administratif 2020 du budget eau qui présente les chiffres suivants :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	270 997.00 €
	Réalisé :	63 838.94 €
	Reste à réaliser :	105 000.00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	270 997.00 €
	Réalisé :	134 553.84 €
	Reste à réaliser	17 705.00 €

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	100 002.00 €
	Réalisé :	42 264.44 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	100 002.00 €
	Réalisé :	105 819.01 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	70 714.90€
Fonctionnement :	63 554.57 €
Résultat global :	134 269.47 €

Voté à l'unanimité des membres présents

Budget assainissement : Vote du compte administratif 2020

Monsieur le Maire sort de la salle de réunion et laisse à Monsieur Gérald MARTINI, 1^{er} Adjoint, la présidence de séance.

Monsieur Gérald MARTINI soumet au vote le Compte Administratif 2020 du budget assainissement qui présente les chiffres suivants :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	207 193.00 €
	Réalisé :	36 395.54 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	207 193.00 €
	Réalisé :	207 016.46 €
	Reste à réaliser	0.00 €

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	107 483.00 €
	Réalisé :	101 270.36 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	107 483.00 €
	Réalisé :	103 706.45 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	170 620.92 €
Fonctionnement :	2 436.09 €
Résultat global :	173 057.01 €

Voté à l'unanimité des membres présents

Budget communal : affectation du résultat

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif du budget communal pour l'exercice 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	64 701.61 €
- un excédent reporté de :	194 836.00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	259 537.61 €
- un déficit d'investissement de :	135 890.59 €
- un excédent des restes à réaliser de :	151 680.00 €
Soit un besoin de financement de :	15 789.41 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	259 537.61 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	259 537.61 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	135 890.59 €
---	---------------------

Voté à l'unanimité des membres présents

Budget eau : affectation du résultat

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif du budget eau pour l'exercice 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	9 761.97 €
- un excédent reporté de :	53 792.60 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	63 554.57 €
- un excédent d'investissement de :	70 714.90 €
- un déficit des restes à réaliser de :	87 295.00 €
Soit un besoin de financement de :	16 580.10 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	63 554.57 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	16 580.10 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	46 974.47 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	70 714.90 €
--	--------------------

Voté à l'unanimité des membres présents

Budget assainissement : affectation du résultat

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif du budget assainissement pour l'exercice 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	1 952.58 €
- un excédent reporté de :	483.51 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 436.09 €
- un excédent d'investissement de :	170 620.92 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	170 620.92 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	2 436.09 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	2 436.09 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	170 620.92 €
--	---------------------

Voté à l'unanimité des membres présents

Budget communal : vote du budget primitif

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 pour le budget communal qui présente les chiffres suivants :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	463 517.61 €
<u>Recettes</u>	311 837.61 €

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>	580 587.61 €
<u>Recettes</u>	580 587.61 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	524 837.61 € (dont 61 320.00 € de RAR)
Recettes :	524 837.61 € (dont 213 000.00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	580 587.61 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	580 587.61 € (dont 0.00 de RAR)

Voté à l'unanimité des membres présents

Budget eau : vote du budget primitif

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 pour le budget eau qui présente les chiffres suivants :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	62 914.47 €
<u>Recettes</u>	150 209.47 €

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>	94 274.47 €
<u>Recettes</u>	94 274.47 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 167 914.47 € (dont 105 000.00 € de RAR)

Recettes : 167 914.47 € (dont 17 705.00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 94 274.47 € (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 94 274.47 € (dont 0.00 de RAR)

Voté à l'unanimité des membres présents

Budget assainissement : vote du budget primitif

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 pour le budget assainissement qui présente les chiffres suivants :

INVESTISSEMENT :

Dépenses **209 445.01 €**

Recettes **209 445.01 €**

FONCTIONNEMENT :

Dépenses **107 524.09 €**

Recettes **107 524.09 €**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 209 445.01 € (dont 105 000.00 € de RAR)

Recettes : 209 445.01 € (dont 17 705.00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 107 524.09 € (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 107 524.09 € (dont 0.00 de RAR)

Voté à l'unanimité des membres présents

Vote des taux d'imposition 2021

En vertu de l'article 16 de La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités, le taux de TFPB pour 2021 est égal aux taux TFPB communal qui est de 13.59% + le taux de TFPB 2020 du département de la Drôme de 15.51%, soit (13.59 + 15.51%),

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2020 comme suit :

Nature	Taux 2020	Taux proposés pour 2021
Taxe habitation		
Taxe foncière bâti	13.59	30.10 <i>(soit 14.59 + 15.51)</i>
Taxe foncière non bâti	48.00	48.00

Voté à l'unanimité des membres présents

Travaux d'eau potable : demande de subvention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise BLANC pour la suppression d'une conduite d'eau quartier Les Plans pour un montant de 14 850 € HT.

Il informe l'assemblée que la commune peut solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau et du Département de la Drome.

Voté à l'unanimité des membres présents

Voirie, pose de panneaux de signalisation et marquage au sol

Demande de subvention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Communauté de commune pour la pose de panneaux de signalisation et marquage au sol pour un montant de 2 436.69 €.

Il informe l'assemblée que la commune peut solliciter une subvention auprès du Département de la Drome au titre des amandes de police.

Voté à l'unanimité des membres présents

Aides aux familles pour accéder aux loisirs et au départ en vacances

Une délibération a été prise sur la période 2015-2020 par l'ensemble des communes du Royans afin **d'aider les familles à accéder aux loisirs et au départ en vacances.**

Il est proposé de **renouveler cette délibération** dans chaque commune pour la durée du nouveau mandat **2021-2025** et de **l'étendre à l'ensemble du territoire Royans-Vercors**, pour apporter une équité de traitement à l'ensemble de la population accédant à ces services.

Objectifs

- favoriser le départ en vacances d'enfants de toutes origines sociales, avec une priorité donnée aux familles défavorisées
- inciter les enfants à vivre des vacances collectives dans un objectif d'ouverture culturelle et d'émancipation par rapport à leur famille
- aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle par une prise en charge de leurs enfants pendant les vacances
- ne pas déresponsabiliser les parents par une aide trop importante

Les activités éligibles

- les accueils de loisirs et accueil jeunes journaliers
- les séjours et les stages
- Les mercredis et les vacances scolaires
- organisées par une association locale ou un organisme extérieur s'il est agréé Jeunesse et Sports

Principes de financement

- l'aide de la commune varie selon le quotient familial*
 - elle est calculée sur un reste à charge aux familles
 - des dérogations sont possibles sur dossier social instruit par une assistante sociale
 - les aides peuvent être réactualisées
- Pour éviter les risques de ruptures, d'oubli ou encore de retard de versement, il est donc proposé aux communes de délibérer pour la durée de leur mandat. Cette délibération peut être annulée, à tout moment, par décision du conseil municipal.
- Pour simplifier le travail des associations et permettre un traitement rapide par la Perception, il est proposé à chaque commune intéressée d'établir une délibération reprenant les éléments suivants

"Une aide sera proposée aux familles pour les accueils de loisirs journalier et les séjours de leurs enfants selon les règles suivantes :

1. Les activités éligibles sont les accueils de loisirs et accueil jeunes, les séjours, les centres de vacances, proposés les mercredis et pendant vacances scolaires par les associations locales ou d'autres organismes agréés par une Direction Départementale de la Cohésion sociale (ex Jeunesse et des Sports)

2. L'aide est calculée selon le quotient familial* et sur la base d'un reste à charge :

. Reste à charge = coût de l'activité pour la famille - les bons vacances loisirs CAF (ou MSA)

. Aide communale = taux X reste à charge

Les taux sont les suivants (conformément aux barèmes de la CAF de la Drôme) * :

Quotient Familial en €	Taux aide CCAS	Reste à charge minimal des familles : cout que paiera la famille (déduction fait des aides CAF/MSA)			
		Vacances et mercredis sans hébergement		Vacances avec hébergement	
		par jour en €	pour journée ou après-midi	pour le temps méridien 11h30-13h30	par jour en €
0-359	70%	1,00	0,50	0,25	2,00
360-564	60%	2,00	1,00	0,50	4,00
565-700	50%	3,00	1,50	0,75	6,00
701-800	40%	5,00	2,50	1,25	10,00
801-950	30%	7,00	3,50	1,75	14,00
951-1110	20%	10,00	5,00	2,50	20,00
1111 -1250	10%	12,00	6,00	3,00	24,00
1251-1350	5%	14,00	7,00	3,50	28,00
plus 1350	0%				

3. Une fois l'aide calculée, il sera vérifié que la famille bénéficiaire paye au minimum le reste à charge indiqué dans le tableau ci-dessus. Si ce reste à charge minimal n'est pas respecté, l'aide est diminuée d'autant pour parvenir à ce plancher.

4. Si l'aide est mobilisée pour un séjour organisé par une association locale, elle est déduite du coût d'inscription à l'activité, l'association transmettant ensuite une facture détaillée à la commune, accompagnée du récapitulatif détaillé des aides et du justificatif de quotient familial pour chaque famille bénéficiaire.

5. Si l'aide est mobilisée pour un séjour organisé par un autre organisme agréé, la famille établit sa demande directement auprès de la mairie en présentant une facture acquittée, un RIB et un justificatif de quotient familial.

Voté à l'unanimité des membres présents

Dissolution du CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le CCAS est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- Soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.
- Soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de commune est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1 500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **DECIDE**

- **De dissoudre** le CCAS au 31 décembre 2020 ;

Voté à l'unanimité des membres présents

3. Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la projet MARPA se situera sur le terrain de foot de la Maison Familiale.

Ecole : Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires du Plan de relance – continuité pédagogique : La demande de subvention a été envoyé. Nous sommes en attente d'un retour.

Zone artisanale des Truchons : la commission bâtiment va se réunir pour définir les conditions de vente du terrain.

Maison Familiale : le compte-rendu des ateliers qui ont eu lieu en février sur le devenir de la Maison Familiale seront distribués aux habitant prochainement.

Un comité directeur géré par la DDT va être mis en place afin de mener à bien le projet de réhabilitation de la Maison Familiale.

Le Maire,
TESTOUD Olivier

